



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Autorisation d'accès à l'eau dans l'Hérault

Question orale n° 817

Texte de la question

Mme Stéphanie Galzy souhaite interroger Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur un sujet déjà connu : celui de l'irrigation dans l'ouest de l'Hérault, notamment autour des communes de Magalas, Puimisson, Saint-Geniès-de-Fontedit, ainsi que dans les territoires environnants. Suite à un premier courrier en février 2025, puis au déplacement de Mme la ministre dans l'Hérault et dans l'Aude, elle s'était engagée à soutenir concrètement les viticulteurs et agriculteurs en leur permettant d'accéder à l'eau, ressource vitale pour leurs exploitations. Lors de la venue de Mme la ministre à Toulouse aux côtés du Président de la République, en novembre 2025, la promesse d'un classement en « territoire d'exception » a été faite aux agriculteurs. Cette promesse a été tenue et Mme la députée s'en félicite. Mais, aujourd'hui, la réalité de terrain contredit frontalement les engagements pris. Un projet structurant, porté par des exploitants et accompagné par les collectivités, est aujourd'hui bloqué par une cartographie classant en zone rouge le périmètre allant de Cessenon-sur-Orb jusqu'à la mer, interdisant tout prélèvement d'eau. Cette cartographie, attribuée à la DREAL et à l'agence de l'eau, pose un double problème : elle est non seulement contraignante, mais surtout opaque, puisque ses propres auteurs semblent incapables d'en confirmer clairement l'origine et la responsabilité. Autrement dit, on a aujourd'hui des décisions administratives qui s'imposent aux territoires - sans que personne ne les assume réellement. Pourtant, le projet en question est fondé sur un principe de gestion responsable de la ressource : il repose sur le stockage hivernal au barrage des Monts d'Orb, avec une mobilisation estivale, sans impact sur le débit de l'Orb, les volumes étant compensés. On n'est donc pas face à une surexploitation, mais face à une solution maîtrisée que l'administration empêche. Au-delà des annonces et des labels, la question est désormais celle de la cohérence de l'action de l'État. Aussi, elle souhaite savoir si des instructions claires vont être données aux services pour réexaminer cette cartographie et lever ces blocages, afin de rendre effectif l'accès à l'eau pour les viticulteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Galzy](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 817

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)